Soutien aux projets Droits culturels

La Région contribue depuis 2019 à la mise en œuvre des droits culturels en favorisant l'émergence de projets sur l'ensemble du territoire. Elle soutient en fonctionnement et en investissement **des projets innovants** relatifs aux droits culturels.

Objectifs

La Région soutient par exemple des projets permettant l'accessibilité des œuvres et de la pratique culturelle et artistique pour les personnes en situation de handicap. Elle accompagne des projets pluridisciplinaires qui développent l'accès à l'art et la culture en territoire rural et favorisent l'inclusion sociale et culturelle. Les populations qui peuvent en bénéficier sont éloignées de l'offre culturelle pour des raisons de relégations sociales, culturelles et de santé. Le but est de favoriser la rencontre entre les générations, la participation active de personnes à un processus de création artistique avec des artistes professionnels et en faveur de l'égalité femme-homme.

Bénéficiaires

Associations, artistes et structures culturelles

Caractéristiques de l'aide

Conditions d'éligibilité générales :

- le bénéficiaire doit témoigner d’une implantation en région Normandie depuis au moins 1 an et justifiant d’une activité régulière sur le territoire régional.
- présentation d’un dossier de demande de subvention sur la plateforme des aides régionales.

Faisceau d’indicateurs évalués :

- l’inscription du projet dans au moins un des 4 axes suivants :

- Egalité Femme Homme
- Diversité culturelle
- Accès à l’offre et à la pratique culturelle et artistique
- Equité territoriale

- lieu du projet : territoire normand
- la dimension inclusive et participative des habitants, du territoire.
- la qualité et l’exigence artistique
- la dimension partenariale du projet
- les actions de médiation et pédagogiques menées auprès des publics

Contacts

Contacts

AKRICH-LANGNEL Gaëlle

Culture et patrimoine

Droits et industries culturels

Chargée de projets Droits culturels

0232763820

gaelle.akrich-langnel@normandie.fr